



FICHE DE SYNTHÈSE : Profil de type 1 de la zone de baignade de RECORTS - MUNICIPALE / commune d'Anthy-sur-Léman

Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : Elaboré en juillet 2011



Caractéristiques du site

Nom de la zone baignade (ZB) : **zone de baignade de Recorts – Municipale**

Nom du plan d'eau : **Lac Léman**
Commune : **Anthy-sur-Léman**
Département : **Haute-Savoie (74)**
Région : **Rhône-Alpes**

Alimentation du plan d'eau : **Le Rhône et autres affluents. Les cours d'eau qui influencent directement la zone de baignade sont :**

- Les Fossaux (à l'est),
- Un ruisseau temporaire du côté des Balises (à l'ouest)

Activités pratiquées à proximité de la zone de baignade :

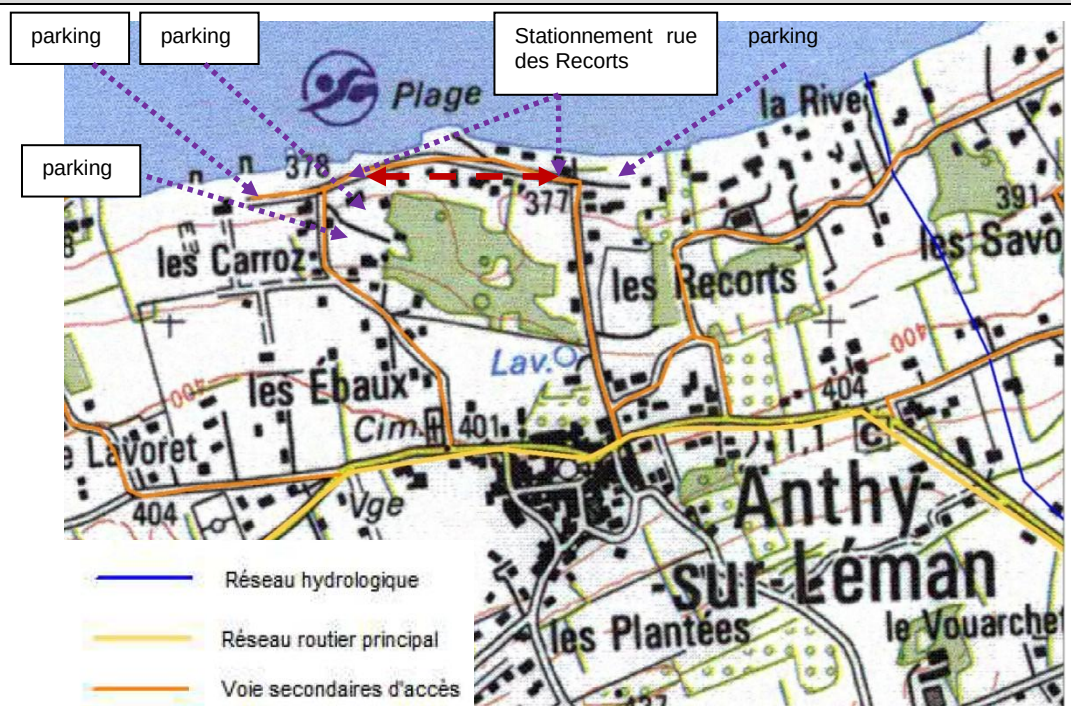
- Ski nautique,
- Planche à voile,
- Nautisme : bateaux motorisés, voile,
- Pêche,...

Personne responsable de l'eau de baignade (décisions des mesures de gestion) : **Maire d'Anthy-sur-Léman**

Personne chargée des observations et de la mise en œuvre des mesures de gestion : **Personnel de la commune d'Anthy-sur-Léman**



Localisation de la zone de baignade et description de son contexte



Plage coté ouest (sur 100 m / 25 m)

Plage centrale (sur 80 m / 25 m)

Plage coté est (sur 60m / 40 m)



Période d'ouverture et fréquentation

accès public au lac libre et gratuit toute l'année :

- Durée de la saison de baignade : mai – septembre
- Fréquentation moyenne : 200 à 300 personnes environ / j
- Période de forte affluence : week-end d'été
- Fréquentation maximale : 700 personnes environ / jour
- Nombre moyen de baigneurs en même temps dans l'eau : une cinquantaine à plusieurs centaines environ

Baignade : **NON SURVEILLÉE et NON AMÉNAGÉE**

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Classement	5A	5B	5B	5B	5B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité moyenne

C : Eau pouvant être momentanément polluée

D : Eau de mauvaise qualité (Classement directive 76/160/CEE)

Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) :

Aucun épisode de pollution recensé ces dernières années

Caractérisation des éléments influençant potentiellement la zone de baignade



Légende : Postes de relevage

- pas d'information sur le trop-plein
- pas de trop-plein
- rejet du trop-plein dans le lac
- rejet du trop-plein via le réseau d'eaux pluviales
- rejet du trop-plein dans le réseau EU
- rejet du trop-plein dans un cours d'eau

Le profil de la zone de baignade, comprenant les risques de pollution et les mesures de gestion, est consultable en mairie et sur le site : www.baignades.sante.gouv.fr

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion de la zone de baignade de Recorts – Municipale / commune d’Anthy-sur-Léman								
DIAGNOSTIC		GESTION PREVENTIVE DES RISQUES DE POLLUTION (Procédure d’autosurveillance et de suivi)				PLAN D’ACTIONS		
Type et source de pollution	Nature du risque et impact potentiel	DECLENCHEMENT DE L’ALERTE	TRANSMISSION DE L’ALERTE AU RESPONSABLE	DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE : MAIRE D’ANTHY-SUR-LEMAN		Mesures de réduction des pollutions		
		Indicateurs à suivre et seuils d’alerte actuels	Personnel chargé du suivi des indicateurs et de l’alerte	Mesures préventives associées à l’autosurveillance ou au suivi	Modalités de levée des mesures préventives	Mesures en cours ou prévues	Recommandations à poursuivre et travaux à prévoir	
Pollutions potentielles	ZA de Marclaz et d’Anthy : Pollution chronique	Pollution métallique et autres micropolluants : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Etudes et suivis réalisée par le SYMASOL : campagnes de mesures qualité des eaux superficielles, notamment suivi des métaux en aval des ZAE en 2012	⇒ Sensibiliser entrepreneurs à la gestion de leurs eaux pluviales ⇒ Mettre en place des bassins de rétention et décantation sur les zones d’activités si non équipées ⇒ Prendre en compte les fossés dans le réseau hydrographique
	Assainissement autonome non-conforme Balises, Recorts-Fossaux (secteur La Tour, les Balises, les Verchets) : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Développement des compétences de SPANC ⇒ Inventaire des installations autonomes ANC ⇒ Travaux programmés par la CCBC	⇒ Suivi (contrôle et diagnostics) des installations ANC (CCBC) ⇒ Réalisation ou mise à jour du zonage et du schéma directeur d’assainissement : avec étude d’aptitude des sols pour les filières d’ANC ⇒ incitation à la mise en conformité et à l’entretien des installations autonomes (opérations de réhabilitations groupées ou opérations communes de vidange) Ou ⇒ Raccordement au réseau collectif selon zonage et schéma directeur d’assainissement
	Pollution agricole diffuse (fertilisants et pesticides) : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL ⇒ Amélioration des connaissances des activités agricoles et de leurs incidences sur le milieu (cultures en amont immédiat de la zone de baignade) ⇒ Incitation à la réalisation de plans d’épandage ou de cartes communales d’épandage avec la chambre d’agriculture	⇒ Sensibilisation aux pratiques d’épandage et de stockage des fertilisants respectueuses des milieux (+ de 35 m des cours d’eau, utilisation raisonnée, périodes, charte de bonnes pratiques agricoles …) ⇒ Développement des bandes herbeuses au bord du réseau hydrographique (cours d’eau, prise en compte des fossés…) ⇒ Maintien et entretien de la végétation des berges des cours d’eau
	Traitements des espaces verts (phytosanitaires) : Pollution chronique	Pollution aux pesticides : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL	⇒ Sensibilisation à l’utilisation raisonnée des produits phytosanitaires (quantité et périodes) et faire connaître leurs incidences sur les milieux, la faune et la flore

	Rejets routiers et d'eaux pluviales sur la zone de baignade : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures, pesticides et autres micropolluants : Risque moyen	-	-	-	-	⇒ Travaux réalisés sur le secteur (réseaux, séparateur à hydrocarbures) ⇒ Approfondir le diagnositc sur la qualité des écoulements superficiels et souterrains en amont de la zone de baignade ⇒ Prendre en compte les fossés dans le réseau hydrographique	⇒ Sensibilisation aux pratiques respectueuses des milieux aquatiques pour l'entretien des abords de routes, des espaces verts et des jardins particuliers ⇒ Contrôle et respect de la réglementation prévue pour la gestion des eaux pluviales par les particuliers ⇒ Surveiller et prévoir si nécessaire des opérations sur les réseaux d'eaux pluviales rejetant directement sur la zone de baignade
	Fonctionnement du trop-plein du poste de relevage de Recorts (rejet sur la zone de baignade) Dysfonctionnem ents accidentels du réseau : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	Dysfonctionnements techniques Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements Seuils d'alerte : Déversement par le trop-plein du poste de relevage	Personnel du SERTE	⇒ Suspension de la baignade ⇒ Intervention du SERTE sur la gestion des postes de relevage : maîtrise de la situation ⇒ Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Maintien de la suspension ou réouverture de la baignade en fonction des seuils bactériologiques	⇒ Surveillance du poste de relevage par le SERTE ⇒ Entretien réseaux collectifs et contrôles des branchements par la CCBC ⇒ Réhabilitations et renouvellement des réseaux si nécessaires (CCBC)	⇒ Amélioration de la connaissance des caractéristiques des déversements ⇒ Eviter les surcharges hydrauliques des réseaux (CCBC)
	Rejets routiers et d'eaux pluviales hors de la zone de baignade (+ R des Fossaux) : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures, aux pesticides et autres micropolluants : Risque très faible	-	-	-	-	⇒ Contrôler les rejets particuliers directs au ruisseau des Fossaux ou réseaux d'eaux pluviales ⇒ Etudier la nature et les incidences des eaux transitant par le rejet du ruisseau des Fossaux	⇒ Eliminer les rejets particuliers directs au réseau hydrographique selon leur nature ⇒ Contrôle et respect de la réglementation prévue pour la gestion des eaux pluviales par les particuliers
Pollutions accidentelles	Dépouille ou déjections d'un animal sauvage ou domestique : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque très faible	Observation visuelle, olfactive et appréciation des paramètres physiques Paramètres microbiologiques Seuils d'alerte : Mise en évidence d'une situation inhabituelle : présence d'éléments indésirables	Personnel de la commune d'Anthy-sur-Léman	⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune en cas de pollution	⇒ En cas d'incertitude : analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire ⇒ Si la résorption de la situation inhabituelle n'est pas possible et la situation critique (dépassement des seuils bactériologiques) : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Entretien régulier ⇒ Réglementation prévue ⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	
	Déversements d'hydrocarbures : Pollution temporaire	Pollutions aux hydrocarbures Risque très faible	Huiles minérales Seuils d'alerte : Présence de substances suspectes		⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune ou par le SDIS 74 en cas de pollution	⇒ Lors de la résorption de la situation inhabituelle si besoin : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	